



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 17 mai 2022

Présents : P. Aloupis, J. Angelergues, J.-L. Baldacci, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, E. Chervet, P. Denis, A. Gibeault, M. Gibeault, M.L. Léandri, D. Ribas, A. Rosenberg, G. Welsh,

Présents par zoom : N. Franck, I. Martin -Kamieniak, A. Sitbon, H. Suarez-Labat, M. Picco

Absents excusés : D. Bourdin, A. de Cazanove, P. Krzakowski, F. Moggio, S. Pons-Nicolas

Invités permanents : M.Loukomskaïa , M.Picco

Invités :B. Chervet, E Sparer

1/ Approbation des PV du CA du 12 avril et du 19 avril 2022

PV du CA 12 avril 2022

Une demande intervient pour reformuler plusieurs éléments relatifs :

1/ à l'absence d'A Gibeault au bureau du 22 Mars 2022.

2/ à l'avis du comité exécutif de la FEP.

3/ pour faire écrire que plusieurs sociétés européennes dont l'APF et la SPRF se sont manifestées pour signaler leur opposition à toute suspension des relations avec les collègues russes ou selon Gibeault : se sont limitées à apporter leur soutien aux collègues russes et ukrainiens, sans prendre de position politique

4/pour faire inscrire que « le terme d'éthique n'a pas été discuté »

Sous réserve de ces modifications, le PV de CA est approuvé avec une abstention.

PV du CA 19 avril 2022

Approuvé avec une abstention

2/ Demande d'agrément – Demande de changement de statut

Madame Anne Nieuwjaer Paladian, Monsieur Pedro Bendetowicz et Madame Juliette Muzard sont agréés membres de la SPP. Le CA les félicite et leur souhaite la bienvenue.

La demande de Madame Elda Abrevaya de devenir membre correspondante est acceptée.

3/ CST

Reprenant l'histoire de la SPP, il est rappelé qu'originellement existaient deux CA, celui de l'Institut et celui de la Société, qui se sont après-coup réunis. Puis le CST a été créé après la reconnaissance d'utilité publique de notre association, dont le CA qui était de 45 membres a alors été réduit à 24 membres. Cette nouvelle instance pouvait être pensée comme le lieu où

des débats plus longs qu'au CA pourraient avoir lieu, instance dégagée du temps court de la prise de décisions que connaît le CA. Le CST a été à ce moment-là un conseil consultatif, menant diverses réflexions importantes, dont il rendait compte au CA.

Plusieurs administrateurs font mention d'une expression qui a eu cours quant au CST, perçu comme « contre-pouvoir ». On souligne que cette vision du CST est assez décalée d'une association petite comme la nôtre, et l'idée se développe fortement dans les échanges que c'est essentiellement une synergie CA/CST, une complémentarité de leurs travaux qui est à souhaiter. On rappelle qu'il fut un temps où les échanges directs entre président de la SPP et secrétaire du CST étaient quasi institutionnalisés et fréquents.

On propose par exemple que les collègues élus au CST constituent un vivier (non exclusif) pour toutes les commissions ad hoc que propose le CA. L'idée est d'éviter alors un éparpillement d'instances, de commissions, d'organes divers. On rappelle d'ailleurs que des réunions plénières annuelles du CA ET du CST sont statutaires. L'idée est aussi mise en avant que les commissions permettent à des membres de s'investir dans la SPP, au -delà d'une élection, ce qui est très important pour la vitalité de la SPP.

Plusieurs fois les discussions reviennent sur l'idée qu'il faut définir la ou les missions du CST, et recevoir ses rapports sur ses travaux, adressés au CA. On interroge la possibilité que le CST soit une instance ouverte, qui admette en temps utile des collègues non élus pour travailler avec eux ? On propose aussi pour le prochain CST de solliciter directement des collègues pour soutenir leur candidature à l'élection au CST. Un fil rouge se dégage quant au lien entre CST et Commissions, et deux idées se dégagent : celle d'un CST élu qui constitue un vivier de collègues pour les commissions ad hoc, différente de celle qui suggère que les commissions soient pensées comme des corps intermédiaires qui évitent une sorte de centralisme bureaucratique délétère. C'est à lier ces deux conceptions que les discussions s'engagent.

La question de la Commission scientifique est posée, elle avait été d'emblée effacée par les travaux du CST. Émerge la représentation que définir la nature et les fonctions du CST implique de repenser ceux de la Commission Scientifique, dont la Présidente dit qu'il va falloir un bilan d'activité.

L'expérience récente du dernier CST reste un moment difficile de notre vie institutionnelle, et nous pouvons penser que des collègues n'ont pu qu'être découragés à se présenter à l'élection du CST. Les conflits ont été très vifs.

Plusieurs fois les propositions viennent que le CST soit une instance particulièrement en charge des questions d'actualité ; par exemple si le CST avait fonctionné cette année, la mission de travail sur l'analyse à distance aurait été une mission tout à fait de son ressort.

4/ API

Alain Gibeault explique la teneur des modifications de fonctionnement sur lesquelles l'IPA diligente actuellement une enquête. Il s'agit des règlements de fonctionnement par rapport au « Business meeting » (équivalent de notre AG) qui délèguerait un pouvoir décisionnel au conseil, dans certains cas de catastrophes naturelles rendant impossibles les réunions. On s'étonne que l'IPA ne propose pas plutôt que des décisions dans ces contextes d'empêchement soient prises au cours de réunions en ligne, de même que l'on s'interroge sur la claire délimitation du champ de décision impacté par cette possible modification.

B. Chervet complète les éclaircissements donnés par A. Gibeault et fait part des discussions qui ont eu lieu au « Board » (équivalent de notre Conseil d'Administration) et à « l'Excom » (équivalent de notre Bureau). La discussion prend également en compte le rapport du « Board »

que nous a adressé J.F. Artaloytia, notre Lien avec l'IPA. Le CA reste sceptique à l'idée d'autoriser une prise de décisions importantes (par ex., changement de statut d'une société) à un petit nombre, même en cas de catastrophes naturelles.

B. Chervet explique par ailleurs la fonction de la commission pour laquelle il nous a été demandé de présenter un membre de notre société : il s'agit du comité qui surveille le déroulement des élections à l'IPA et le parcours des candidats. Laurent Danon-Boileau est d'accord pour accepter cette tâche.

En fin de discussion, la Présidente mentionne son étonnement : si le premier mail demandant un membre de la SPP pour participer au comité de surveillance des élections venait de la Vice - Présidente de l'API, le second venait de la secrétaire de la FEP, ce qui est surprenant car la FEP est une société indépendante de l'IPA. B. Chervet est attentif à ce glissement, dont il nous dit que c'est une suite des échanges FEP/IPA au moment du début de la guerre en Ukraine.

Dans le cadre de ces échanges qui concernent l'IPA, la question de l'analyse à distance vient à la discussion : la nouvelle task force est prolongée. Aucune décision n'a été prise par l'API.

Les quatre sociétés qui ont écrit pour prendre position sur l'analyse à distance ont eu une réponse indiquant que la lettre a été prise en considération.

La question de la représentativité des élus est posée à l'IPA, qui ne veut pas passer à une élection à la proportionnelle.

La question Russe demeure controversée, le principe est de ne pas exclure de membres de l'API.

Est également évoqué le contrôle problématique de l'APSA (fédération d'Amérique du Nord) sur la formation aux Etats-Unis. L'APSA a ses statuts intégrés dans ceux de l'API, elle est à l'intérieur de l'API, comme un état dans l'état ; l'APSA fait la formation à sa façon. Jusqu'à présent, mais cela évolue, l'APSA gérait sa formation avec ses normes et reconnaissait ceux qu'elle avait formés que comme membres de l'APSA ; problème : on a découvert que quelqu'un formé à l'intérieur des Etats-Unis, uniquement en ligne, pouvait devenir non seulement psychanalyste de l'APSA, mais, que si la personne habite aux Etats Unis, elle pouvait également devenir automatiquement membre de l'API. L'APSA peut donc modifier et obliger l'IPA à admettre comme membre de l'API le candidat formé par l'APSA.

5/ Informations

Informations Qualiopi :

Le 8 juin, aura lieu une première réunion d'information avec une responsable d'une société d'accompagnement, à titre gracieux. P. Aloupis accepte de remplacer F. Moggio dans le groupe de travail prenant en charge cette question.

Liste des listes

Le CA est unanime à souhaiter que cette liste soit accessible sur l'espace membre.

D. Ribas interroge B. Chervet sur les aménagements financiers consentis aux collègues en difficulté (russe en l'occurrence) pour participer au CPLF ; ce dernier répond qu'il faut prendre contact directement avec le secrétariat du CPLF qui étudie les demandes une à une, et ces demandes individuelles restent la règle.

B. Chervet dit que des AEF ont trouvé une filière pour prendre en charge le CPLF. E. Beddock est au courant. Il y a un peu plus d'AEF en formation.

Par ailleurs, B. Chervet informe qu'une association dont il tait le nom pour le moment va doter la SPP, spécifiquement la BSF et le CPLF de sommes importantes, après un montage très spécifique qui a demandé trois années, au cours desquelles il a fallu centrer le dossier sur la formation de soignants et non de psychanalystes. Pour la BSF : 140 000 Euros. Pour le CPLF : 40 000 Euros. L'argent arrivera dans quelques temps. Applaudissements.

J.-L. Baldacci annonce, concernant le Colloque de Deauville, que, l'hôtellerie devient de plus en plus chère : on a maintenu pour le prochain les salles et les pauses mais...les chambres d'hôtel vont augmenter de 7 pour cent : les chambres coûteront entre 25 et 29 euros de plus. Pour ceux qui se logent indépendamment augmentation de 15 euros à l'inscription. Après le Deauville on fera un bilan : et on verra d'autres possibilités

6/ Questions diverses

Fin séance 23h10 La séance est levée.

Post-Scriptum : B. Chervet fait parvenir un mail aux administrateurs le lendemain du CA, pour informer que d'une part le dossier de don par cette association a été instruit avec F. Coblenche, Cécile Marcoux et Evelyne Beddock, et que d'autre part la Présidente de la SPP avait été informée de l'existence de ce projet.

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe